

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LE MARCHAND Régine  
M. BOUFFORT Bertrand  
M<sup>me</sup> BOISNARD Karine  
M. BAURY Samuel  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE BERTIN Nathalie  
M. CHARDIGNY Thomas  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. GARNIER Michel  
M. MOKHTARI Mustafa  
M. BABOU Cyprien  
M. BAUDY Jérôme  
M<sup>me</sup> HERCEG GALESNE Zlakta  
M. GUILLEMET Éric  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY KANY Véronique  
M<sup>me</sup> YSOPE Carine  
M. PERRUDIN Gildas  
M<sup>me</sup> D'HEROUVILLE Véronique  
M<sup>me</sup> MONTESINOS Esther  
M<sup>me</sup> CHARLÈS Mathilde  
M<sup>me</sup> BRENDEL Charlotte  
M<sup>me</sup> BROSSERON Christine  
M. LE MARCHAND Julien  
M. ROUAULT Philippe  
M. PHILOUX Pascal  
M. CHAIZE Alain  
M<sup>me</sup> QUEMENER Anne Marie  
M<sup>me</sup> ROBIN Amélie  
M<sup>me</sup> CHARRIER Catherine  
M. DESMOULIN Gil  
M. JUMAUCOURT Arthur

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. ANDRÉ Sylvain a donné pouvoir à M. GARNIER Michel.  
M. BAILLY Cédric a donné pouvoir à M. LE MARCHAND Julien.

### Était absent :

M. DESMOULIN Gil jusqu'à 20h41.

### Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT



02/15 – 27 avril 2026

## Finances - Régime indemnitaire des élus

Le Maire,

explique que, les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement de certains frais liés au mandat (article L 2123-18 et suivants du CGCT), ainsi qu'à des indemnités de fonction (articles L 2123-20 à L 2123-24-2 du CGCT).

Ces indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (article L2123-20 du CGCT).

*Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;*

*Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints ;*

*Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction à R. LEMARCHAND (DG\_A\_26\_028) ; B. BOUFFORT (DG\_A\_26\_030) ; K. BOISNARD (DG\_A\_26\_033) ; S. BAURY (DG\_A\_26\_031) ; N. LEFEBVRE-BERTIN (DG\_A\_26\_027) ; T. CHARDIGNY (DG\_A\_26\_029) ; J. LE GALL (DG\_A\_26\_028) ; M. GARNIER (DG\_A\_26\_034) ; M. MOKHTARI (DG\_A\_26\_036) ; C. BABOU (DG\_A\_26\_035) ; E. GUILLEMET (DG\_A\_26\_053) ; V. PAIMPARAY-KANY (DG\_A\_26\_039) ; G. PERRUDIN (DG\_A\_26\_032) ; C. BAILLY (DG\_A\_26\_037) ; C. BROSSERON (DG\_A\_26\_054), adjoints et conseillers délégués ;*

*Vu la délibération en date du 07 avril 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;*

*Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et, le cas échéant, aux conseillers municipaux délégués ;*

*Considérant que la commune de Pacé appartient à la strate démographique des communes 12 101 habitants ;*

*Considérant que pour une commune de 12 101 habitants, le taux d'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit à 67,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;*

*Considérant la volonté de M. Hervé DEPOUEZ, maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;*

*Considérant que pour une commune de 12 101 habitants, le taux maximal d'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 28,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;*

*Considérant que pour une commune de 12 101 habitants, le taux maximal d'indemnité de fonction d'un conseiller titulaire d'une délégation est fixé à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;*

*Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;*

*Considérant que l'enveloppe indemnitaire maximale annuelle pour le maire et les adjoints s'élève à 160 310,28€ brut ;*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**FIXE :**

l'indemnité mensuelle du Maire à 60,82% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**FIXE :**

l'indemnité mensuelle de chacun des adjoints au Maire à 19,95% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**FIXE :**

l'indemnité mensuelle des conseillers municipaux délégués à 8,03% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**FIXE :**

l'indemnité mensuelle des conseillers municipaux à 1,22% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**PRÉCISE :**

que les indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

**DIT :**

que les indemnités seront versées à compter du 27 mars 2026 pour le maire et les adjoints, à compter du 22 mars pour les conseillers municipaux. Les indemnités des conseillers délégués seront à la date où leur arrêté de délégation sera exécutoire.

**ANNEXE :**

à la présente délibération le tableau récapitulatif des indemnités allouées à chaque élu.

**DIT :**

Que les crédits budgétaires seront prévus et inscrits au budget.

**VOTE : Majorité absolue (29 pour – 4 abstentions (P. Philoux ; A. Jumaucourt ; C. Charrier ; G. Desmoulin)).**

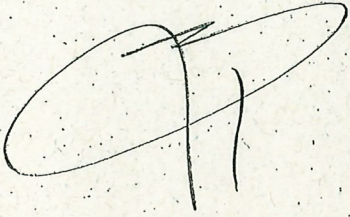
Tableau des indemnités de fonction allouées

Fonction	Qualité	Nom et prénom	Délégation	Taux appliqué (% de l'IB 1027)	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Maire	M.	DEPOUEZ Hervé		60,82%	2 500,02	30 000,22€
Première adjointe	M <sup>me</sup>	LE MARCHAND Régine	Affaires scolaires et jeunesse	19,95%	820,05€	9 840,58€
Deuxième adjoint	M.	BOUFFORT Bertrand	Vie associative et évènementiel	19,95%	820,05€	9 840,58€
Troisième adjointe	M <sup>me</sup>	BOISNARD Karine	Action sociale	19,95%	820,05€	9 840,58€
Quatrième adjoint	M.	BAURY Samuel	Urbanisme et développement durable	19,95%	820,05€	9 840,58€
Cinquième adjointe	M <sup>me</sup>	LEFEBVRE BERTIN Nathalie	Vie culturelle	19,95%	820,05€	9 840,58€
Sixième adjoint	M.	CHARDIGNY Thomas	Sports	19,95%	820,05€	9 840,58€
Septième adjointe	M <sup>me</sup>	LE GALL Josette	Administration générale et environnement	19,95%	820,05€	9 840,58€
Huitième adjoint	M.	GARNIER Michel	Voirie Travaux Bâtiments	19,95%	820,05€	9 840,58€
Conseiller municipal	M.	MOKHTARI Mustapha	Gestion des déchets	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseiller municipal	M.	BABOU Cyprien	Transports Déplacements et mode doux	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseiller municipal	M.	GUILLEMET Éric	numérique et système d'information	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseillère municipale	Mme	PAIMPARAY KANY Véronique	Finances	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseiller municipal	M.	PERRUDIN Gildas	Sécurité Incendie Inondations ERP	8,03%	330,07€	3 960,90€

Conseiller municipal	M.	BAILLY Cédric	Agriculture et commerces	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseillère municipale	Mme	BROSSERON Christine	Communication	8,03%	330,07€	3 960,90€
Conseiller municipal	M.	ANDRÉ Sylvain		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	BAUDY Jérôme		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	HERCEG GALESNE Zlakta		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	YSOPE Carine		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	D'HEROUVILLE Véronique		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	MONTESINOS Esther		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	CHARLÈS Mathilde		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	M <sup>me</sup>	BRENDEL Charlotte		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	LE MARCHAND Julien		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	ROUAULT Philippe		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	PHILOUX Pascal		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	CHAIZE Alain		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	Mme	QUEMENER Anne Marie		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	Mme	ROBIN Amélie		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	JUMAUCOURT Arthur		1,22%	50,15€	601,78€
Conseillère municipale	Mme	CHARRIER Catherine		1,22%	50,15€	601,78€
Conseiller municipal	M.	DESMOULIN Gil		1,22%	50,15€	601,78€

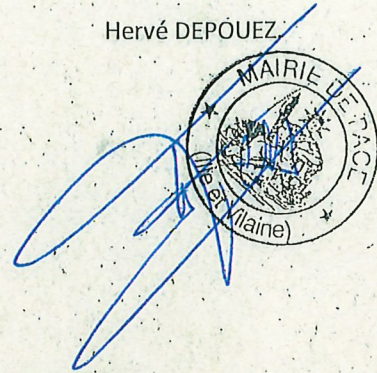
Le secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE LA PACE" at the top and "49100 La Pâque (Maine)" at the bottom. It features a central coat of arms with a bird and a tree, flanked by two stars.